

PLEIN AIR 2026

Inspirez-vous de nos collections pour créer l'ambiance dont vous rêvez à prix E.Leclerc !

Citadine

EN PAGE 03



Garrigue

EN PAGE 12



Minorque

EN PAGE 20



26
JEUX
D'ENFANTS



28
PARASOLS
ET
TONNELLES



32
BARBECUES



N' ATTENDONS PAS QU' IL SOIT TROP TARD POUR NOUS OCCUPER DE LA PLANÈTE



La marque de la
gestion forestière
responsable

RESPECTONS LES FORÊTS : CHOISSONS DES BOIS LABELLISÉS

Le FSC® (Forest Stewardship Council®) est une organisation non gouvernementale composée de propriétaires forestiers, d'entreprises de gestion et d'exploitations forestières et d'associations environnementales. Le FSC a mis en place un système de certification qui définit des exigences en matière de gestion responsable pour les forêts du monde entier : pratiques forestières respectueuses de l'environnement, socialement bénéfiques pour les populations locales et économiquement viables.

Pour plus d'informations : www.fr.fsc.org



CHOISIR UN PRODUIT PEFC, C'EST CHOISIR D'AGIR POUR LA FORÊT

Pionnier de la certification forestière en France où il a été créé en 1999, PEFC France représente aujourd'hui plus de 8 millions d'hectares de forêts certifiés. PEFC France compte parmi ses adhérents plus de 65 000 propriétaires forestiers et plus de 3 000 entreprises de la filière forêt-bois-papier (exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négociants, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs...). Ensemble, ils apportent au consommateur la garantie qu'un produit portant la marque PEFC s'inscrit dans une démarche responsable de gestion durable de la forêt.

Pour plus d'informations : www.pefc-france.org

Les produits bénéficiant d'une offre de « réduction immédiate » sont limités à 5 produits par foyer pour cette opération. Les produits bénéficiant d'une offre « 2 + 1 offert » sont limités à 15 produits par foyer pour cette opération, produits offerts inclus. Les produits bénéficiant d'une offre « 2e produit à -60% et -68% » sont limités à 10 produits par foyer pour cette opération. Les offres bénéficiant d'un Ticket E.Leclerc sont limitées à 15 produits par foyer pour cette opération. La carte E.Leclerc fonctionne dans tous les magasins participants et vous permet de cumuler des bons d'achats en « Ticket E.Leclerc » sur présentation de la Carte E.Leclerc en caisse. Les « Tickets E.Leclerc » sont valables dès le lendemain de leur obtention, cumulables sur la Carte E.Leclerc, et utilisables sur tous les produits de l'ensemble des centres E.Leclerc participant au programme de fidélité. Si une carte E.Leclerc n'est pas utilisée durant 14 mois, les Tickets E.Leclerc seront automatiquement supprimés de la carte. Le montant de vos achats doit être supérieur ou égal à celui de vos Tickets E.Leclerc ; Dans le cas contraire, il n'y aura pas de rendu de monnaie. Pour tout renseignement complémentaire sur les « Tickets E. Leclerc », adressez-vous en magasin. Les avantages consommateurs Tickets E.Leclerc et remises immédiates en caisse attribuées par le fournisseur sont délivrés pour son compte aux consommateurs par les centres E.Leclerc. Offres réservées à une consommation personnelle. Le magasin se réserve le droit de refuser toute demande d'une quantité supérieure aux besoins habituels généralement constatés pour une consommation personnelle. Offres interdites à la revente.